

ALBRET COMMUNAUTÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale d'Albret Communauté (SCoT)

Par arrêté n° AR-2019-112 du 22/05/2019, le Président d'Albret Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale d'Albret Communauté (SCoT).

Objet de l'enquête publique

Une enquête publique unique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs observations et propositions relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Albret Communauté arrêté par délibération du conseil communautaire DE-196-2018 du 15 novembre 2018.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 11 juin 2019 au jeudi 11 juillet 2019** inclus, soit durant une période consécutive de trente-et-un (31) jours.

Désignation de la commission d'enquête

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision n°E19000061/33 du 16 avril 2019 a désigné les membres de la commission d'enquête suivants :

- **Président** : Monsieur Jean-Claude ANDRIEU
- **Membres titulaires** :
 - o Monsieur Alain POUWEROL
 - o Monsieur Denis GARNIER.

Modalités d'organisation de l'enquête publique

Le dossier d'élaboration du SCoT d'Albret Communauté soumis à enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, dans les lieux suivants :

- **Au siège de l'enquête publique** : au service urbanisme d'Albret Communauté, centre Haussmann 10 place Aristide Briand, 47600 Nérac du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.
- **A la mairie de Buzet** : 1 place de la Résistance, 47160 Buzet-sur-Baïse, les lundi mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h et le mercredi de 8h à 13h
- **A la mairie de Francescas** : 2 rue Porte du Puit, 47600 Francescas, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 12h
- **A la mairie de Lavardac** : 53 avenue du Général de Gaulle, 47230 Lavardac, les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15
- **A la mairie de Mézin** : place du Club, 47170 Mézin, du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-17h

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique à la Maison de Service au Public (MSAP) d'Albret Communauté au centre Haussmann à Nérac ainsi que dans les mairies lors des permanences des membres de la commission d'enquête.

Il peut également être consulté sur le site d'Albret Communauté dans le cadre de la dématérialisation à l'adresse suivante : <http://www.albretcommunaute.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par le Président de la commission d'enquête.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1341>

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées du 11 juin 2019 au 11 juillet 2019 :

- Par courrier à l'attention du président de la commission d'enquête, Albret Communauté, Service Urbanisme BP 39, 47600 NERAC

Les courriers et autres documents transmis seront annexés au registre d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et courriers réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront être pris en considération par la commission d'enquête.

Toute personne, sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues au titre du Code des Relations entre le Public et l'Administration (articles L311-9 et R311-11) pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès d'Albret Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête à l'adresse suivante : Albret Communauté, service urbanisme, BP 39, 47600 NÉRAC.

Sièges des permanences de la Commission d'enquête

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet d'élaboration du SCoT lors des permanences suivantes :

Dates	Heures	Lieux de permanence
Mardi 11 juin 2019	9h-12h	Au siège d'Albret Communauté, centre Haussmann, siège de l'enquête publique
Jeudi 20 juin 2019	14h-17h	A la mairie de Lavardac
Mercredi 26 juin 2019	14h-17h	A la mairie de Buzet-sur-Baïse
Vendredi 5 juillet 2019	9h-12h	A la mairie de Francescas
Lundi 8 juillet 2019	14h-17h	A la mairie de Mézin
Jeudi 11 juillet 2019	14h-17h	Au siège d'Albret Communauté, centre Haussmann, siège de l'enquête publique

Clôture de l'enquête, rapport et conclusions de la Commission d'enquête

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Préfète de Lot-et-Garonne.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public, au siège d'Albret Communauté ainsi qu'à la Préfecture de Lot-et-Garonne pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces pièces seront en outre mises à disposition sur le site internet d'Albret Communauté dans la rubrique « SCoT ».

Décisions pouvant être adoptées à l'issue de l'enquête publique

Conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, au terme de cette enquête publique, le conseil communautaire d'Albret Communauté pourra approuver le projet de SCoT éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des personnes publiques associées et consultées et des conclusions motivées du rapport de la commission d'enquête.